

 <p>CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS</p>	<p>Contrôle d'accès Organistes</p>	
Emetteur : JOUVENET Eric, responsable de la sécurité et de la sûreté	Destinataire : PC Sécurité Incendie Cité de la Musique	Date d'émission : 17/07/2015
Page 1/1	P – 3.04	Date de mise à jour : 14/03/2024

1. Procédure :

➤ Quand un élève se présente au P.C.S.I., il faut :

- Vérifier la disponibilité de l'amphithéâtre sur le planning général.
- Vérifier que l'élève est sur la liste d'autorisation d'accès à l'amphithéâtre (ci-jointe en annexe).
- Lui remettre contre leur carte C.N.S.M.D.P. :
 - Les clefs n° 38 (accès haut de l'amphi + moteur de l'orgue).
 - 1 P.T.I. afin de rester en contact permanent.
- Renseigner le registre « organistes » (heure d'arrivée + identité).
- Aviser le P.C.S.
- A l'arrivée d'un deuxième élève, même procédure mais lui remettre la clef n°39 sans P.T.I.
- A l'arrivée d'un ou plusieurs élèves supplémentaires, même procédure sans remettre ni clef, ni P.T.I.
- Lors du départ d'un élève, renseigner le registre « organiste » (heure de départ + signature de l'élève) et lui rendre sa carte CNSMDP :
 - S'il s'agit de l'avant dernier élève, lui remettre **seulement** contre la clef n°39
 - S'il s'agit du dernier élève, lui remettre **seulement** contre les clefs n°38 + le P.T.I.
- Aviser le P.C.S. lors du départ du dernier élève.

Nota : Du mardi au dimanche, pendant l'ouverture au public, rappeler à l'élève de refermer l'accès à l'amphithéâtre.